

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction générale
des collectivités locales

Département des études
et des statistiques locales

Circulaire du 3 mars 2008 relative aux statistiques sur la fiscalité directe locale en 2008

NOR : INTB0800046C

*La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
à Mesdames et Messieurs les préfets de département*

La direction générale des collectivités locales effectue chaque année une enquête sur la fiscalité directe locale afin de disposer, dès la fin du premier semestre, d'informations sur l'évolution annuelle des taux et des produits des quatre principales taxes locales. Une telle information alimente le rapport annuel de l'Observatoire des finances locales présenté début juillet.

Dans le cadre de cette enquête, je vous serais obligé de bien vouloir me transmettre les photocopies, après vote des taux, des états 1253 de votre département.

Les photocopies de ces états devant faire l'objet d'une saisie informatique, il est important de veiller à ce que ces documents soient parfaitement lisibles et d'éviter, si possible, les transmissions par télécopie.

En tout état de cause je vous remercie de faire parvenir ces états avant le 30 avril prochain au timbre suivant : direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, à l'attention de Marie-Christine Floury, 2, place des Saussaies, 75008 Paris, tél. 01 49 27 42 15.

Pour la ministre et par délégation :
*L'adjoint au directeur général
des collectivités locales,*
B. DELSOL